



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 88316

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur le développement des affaires de grave maltraitance contre des aînés, ces dernières années. En effet, les médias ont relaté en juillet 2010 l'affaire d'une personne âgée de plus de 80 ans, martyrisée par ses enfants et leurs familles pendant plusieurs années. Cette douloureuse histoire a révélé que, malgré toutes les mesures déjà prises, cette maltraitance des personnes âgées n'a pas disparue. Cette situation n'est certes pas nouvelle, mais une telle affaire rappelle que les mentalités doivent évoluer par une communication adaptée aux différents publics familiaux et coordonnée avec les collectivités locales qui sont souvent les interlocuteurs les plus proches de ces aînés. Aussi, elle lui demande quelles mesures elle entend prendre dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88316

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9827

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)